

Commission du Statut de l'Arbitrage

(Annexe 1 PV 3 du 8 juin 2026)

Clubs de District en infraction avec le Statut de l'Arbitrage Au 15 juin 2026

1^{ère} Année d'infraction : 4

AM. BEIGNON BASSET POIRE S/VIE REV. S. DES CLOUZEUX A.S. DAMVIX U.S. STE HERMINE	Nombre de joueurs mutés autorisés pour toute la saison 2026/2027 (Art. 47 du Statut de l'Arbitrage) 4 mutés en équipe première
---	--

2^{ème} Année d'infraction : 2

A.S. BESSAY CORPE F.C. PIERRETARDIERE	Nombre de joueurs mutés autorisés pour toute la saison 2026/2027 (Art. 47 du Statut de l'Arbitrage) 2 mutés en équipe première
--	--

3^{ème} Année d'infraction et plus : 0

	3 ^{ème} année d'infraction et plus : Aucun joueur muté autorisé en équipe première pour la saison 2026/2027 et interdiction d'accession à l'issue de la saison 2025/2026 pour l'équipe concernée par cette sanction.
--	--